

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XIV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015**

Séance(s) du lundi 6 octobre 2014

**Articles, amendements et annexes**



# SOMMAIRE

---

## **4<sup>e</sup> séance**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	3
------------------------------	---

## **5<sup>e</sup> séance**

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	7
------------------------------	---

## 4<sup>e</sup> séance

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

*Texte adopté par la commission – n° 2230*

#### Avant l'article 1<sup>er</sup>

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 2** présenté par M. Lamblin et n° 340 présenté par M. Aubert, M. Jacob, M. Abad, M. Aboud, M. Albarello, Mme Ameline, M. Apparou, Mme Arribagé, M. Audibert Troin, M. Balkany, M. Barbier, M. Baroin, M. Bénisti, M. Berrios, M. Bertrand, M. Blanc, M. Bonnot, M. Bouchet, Mme Boyer, M. Breton, M. Briand, M. Brochand, M. Bussereau, M. Carré, M. Carrez, M. Censi, M. Chartier, M. Chatel, M. Cherpion, M. Chevrol-lier, M. Chrétien, M. Christ, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cochet, M. Copé, M. Cornut-Gentille, M. Costes, M. Courtial, M. Couve, Mme Dalloz, M. Darmanin, M. Dassault, M. Daubresse, M. de Ganay, Mme de La Raudière, M. de La Verpillière, M. de Mazières, M. de Rocca Serra, M. Debré, M. Decool, M. Deflesselles, M. Degauchy, M. Delatte, M. Devedjian, M. Dhuicq, Mme Dion, M. Door, M. Dord, M. Douillet, Mme Marianne Dubois, Mme Duby-Muller, M. Estrosi, M. Fasquelle, M. Fenech, M. Fillon, Mme Fort, M. Foulon, M. Francina, M. Fromion, M. Furst, M. Gandolfi-Scheit, M. Gaynard, Mme Genevard, M. Guy Geoffroy, M. Gérard, M. Gest, M. Gibbes, M. Gilard, M. Ginesta, M. Ginesy, M. Giran, M. Goasguen, M. Gorges, M. Gosselin, M. Goujon, Mme Greff, Mme Grommerch, Mme Grosskost, M. Grouard, Mme Guégot, M. Guibal, M. Guillet, M. Guillo-teau, M. Heinrich, M. Herbillon, M. Herth, M. Hetzel, M. Houillon, M. Huet, M. Huyghe, M. Jacquat, M. Kert, M. Kossowski, M. Labaune, Mme Lacroute, M. Laffineur, M. Lamour, M. Larrivé, M. Lazaro, Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Le Maire, M. Le Mèner, M. Le Ray, M. Leboeuf, M. Frédéric Lefebvre, M. Lellouche, M. Leonetti, M. Lequiller, M. Lett, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Luca, M. Lurton, M. Mancel, M. Marc, M. Marcangeli, M. Mariani, M. Mariton, M. Alain Marleix, M. Olivier Marleix, M. Marlin, M. Marsaud, M. Philippe Armand Martin, M. Martin-Lalande, M. Marty, M. Mathis, M. Meslot, M. Meunier, M. Mignon, M. Morange, M. Moreau, M. Morel-A-L'Huissier, M. Moyne-Bressand, M. Myard, Mme Nachury, M. Nicolin, M. Ollier, M. Péli-sard, M. Perrut, M. Philippe, M. Poisson, Mme Poletti, M. Poniatowski, Mme Pons, M. Priou, M. Quentin, M. Reiss, M. Reitzer, M. Reynès, M. Riester, M. Robinet,

Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Salen, M. Scellier, Mme Schmid, M. Schneider, M. Sermier, M. Siré, M. Solère, M. Sordi, M. Straumann, M. Sturni, M. Suguenot, Mme Tabarot, M. Tardy, M. Taugourdeau, M. Teissier, M. Terrot, M. Tetart, M. Tian, M. Vannson, Mme Vautrin, M. Verchère, M. Vialatte, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vitel, M. Voisin, M. Warsmann, M. Wauquiez, M. Woerth et Mme Zimmermann.

À l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, substituer au mot :

« transition »

le mot :

« stratégie ».

**Amendement n° 1334** présenté par M. Abad.

À l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, après la seconde occurrence du mot :

« énergétique »,

insérer les mots :

« et la compétitivité économique ».

#### TITRE I<sup>ER</sup>

### DÉFINIR LES OBJECTIFS COMMUNS POUR RÉUSSIR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, RENFORCER L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA FRANCE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Article 1<sup>er</sup>

- ① I. – L'article L. 100–1 du code de l'énergie est ainsi rédigé :
- ② « *Art. L. 100–1.* – La politique énergétique :
- ③ « 1° A (*nouveau*) Préserve la santé humaine et l'environnement, en particulier en luttant contre l'aggravation de l'effet de serre et les risques industriels majeurs et en maîtrisant le risque nucléaire ;
- ④ « 1° Favorise, grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte, l'émergence d'une économie sobre en énergie, en ressources et en carbone, compétitive et riche en emplois ;
- ⑤ « 2° Assure la sécurité d'approvisionnement et réduit la dépendance aux importations ;

- 6 « 3° Maintient un coût de l'énergie compétitif;
- 7 « 4° (*Supprimé*)
- 8 « 5° Garantit la cohésion sociale et territoriale en assurant l'accès de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages;
- 9 « 6° (*nouveau*) Lutte contre la précarité énergétique;
- 10 « 7° (*nouveau*) Contribue à la mise en place d'une politique énergétique européenne. »
- 11 II. – L'article L. 100-2 du code de l'énergie est ainsi rédigé:
- 12 « Art. L. 100-2. – Pour atteindre les objectifs définis à l'article L. 100-1, l'État, en cohérence avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et les citoyens, veille, en particulier, à :
- 13 « 1° Maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité ainsi que la sobriété énergétiques;
- 14 « 2° Garantir l'accès à l'énergie, bien de première nécessité, ainsi qu'aux services énergétiques, aux personnes les plus démunies sur son territoire;
- 15 « 3° Diversifier les sources d'approvisionnement énergétique, réduire le recours aux énergies fossiles, diversifier de manière équilibrée les sources de production d'énergie et augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale;
- 16 « 3° bis (*nouveau*) Procéder à l'augmentation progressive de la contribution climat-énergie, qui, dans la perspective d'une division par quatre des gaz à effet de serre;
- 17 « 4° Assurer l'information de tous et la transparence, notamment sur les coûts et les prix de l'énergie ainsi que son contenu carbone;
- 18 « 5° Développer la recherche dans le domaine de l'énergie;
- 19 « 5° bis (*nouveau*) Renforcer la formation aux problématiques et aux technologies de l'énergie de tous les professionnels impliqués dans les actions d'économie d'énergie, notamment par l'apprentissage;
- 20 « 6° Assurer des moyens de transport et de stockage de l'énergie adaptés aux besoins.
- 21 « Pour concourir à la réalisation de ces objectifs, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens associent leurs efforts pour développer des territoires à énergie positive. Est dénommé "territoire à énergie positive" un territoire qui s'engage dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale. Un territoire à énergie positive doit favoriser l'efficacité énergétique et viser le déploiement d'énergies renouvelables dans son approvisionnement. »
- 22 III. – L'article L. 100-4 du code de l'énergie est ainsi rédigé:
- 23 « Art. L. 100-4. – I. – La politique énergétique nationale a pour objectifs :
- 24 « 1° De réduire les émissions de gaz à effets de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone mentionnés à l'article L. 221-1 A du code de l'environnement;
- 25 « 2° De réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 et de porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5 % d'ici à 2030;
- 26 « 3° De réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012;
- 27 « 4° De porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030;
- 28 « 5° De réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025;
- 29 « 6° (*nouveau*) De disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes "bâtiment basse consommation" ou assimilé, à horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes;
- 30 « 7° (*nouveau*) De parvenir, conformément à l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer en 2030, avec, comme objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables en 2020 (30 % pour Mayotte). »
- 31 « II. – L'atteinte des objectifs définis au I du présent article fait l'objet d'un rapport au Parlement au moins une fois tous les cinq ans. Le rapport et l'évaluation des politiques publiques engagées en application du présent titre peuvent conduire à la révision des objectifs de long terme définis au I. »
- 32 IV. – Les articles 2 à 6 et 9 à 13 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et les articles 18 à 21 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement sont abrogés.
- 33 V (*nouveau*). – À la première phrase du 1° du I de l'article L. 222-1 du code de l'environnement, la référence: « l'article 2 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » est remplacée par la référence: « l'article L. 100-4 du code de l'énergie ».
- 34 VI (*nouveau*). – Le II de l'article 22 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement est ainsi modifié:

35 1° À la deuxième phrase du cinquième alinéa, la référence : « 10 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique » est remplacée par la référence : « L. 144-1 du code de l'énergie » ;

36 2° La dernière phrase du cinquième alinéa et la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa sont supprimées.

**Amendement n° 2273** présenté par M. Laurent, Mme Bechtel, M. Hutin et M. Launay.

Substituer aux alinéas 3 à 10 les cinq alinéas suivants :

« - assure la souveraineté énergétique et la sécurité d'approvisionnement du territoire national ;

« - préserve la santé humaine ;

« - réduit les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver l'environnement humain ;

« - favorise, grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles et notamment celles de la croissance verte, l'émergence d'une économie sobre en énergie et en ressources, compétitive et riche en emplois ;

« - maintient un prix de l'énergie compétitif et participe à la politique de redressement productif en assurant la compétitivité de l'économie française. ».

**Amendement n° 1785** présenté par Mme Battistel.

À l'alinéa 3, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« contre ».

**Amendement n° 1480** présenté par M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« maîtrisant le risque »

les mots :

« garantissant la sûreté »

**Amendement n° 1335** présenté par M. Abad.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte, ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 900** présenté par M. de Ganay, n° 928 présenté par M. Abad, n° 1020 présenté par M. Aubert, M. Fasquelle et M. Leboeuf et n° 1664 présenté par M. Ginesy, M. Albarello, M. Morel-A-L'Huissier, M. Vitel, M. Foulon, M. Cinieri, M. Decool, M. Breton, M. Ciotti, Mme Pons, M. Hetzel, M. Gandolfi-Scheit, M. Chevrollier, M. Sordi, M. Berrios, Mme Lacroute et Mme Genevard.

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« , grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte, l'émergence d'une économie sobre en énergie, en ressources et en carbone »

les mots :

« le développement d'une économie française efficace en énergie et en ressources ».

**Amendement n° 238** présenté par M. Aubert, M. Fasquelle, M. Leboeuf, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, Mme Duby-Muller, M. Foulon, M. Dhuicq, M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Morel-A-L'Huissier, M. Olivier Marleix, M. Cinieri, M. Heinrich, M. Hetzel, M. Martin-Lalande, M. Vitel et M. Gandolfi-Scheit.

Après le mot :

« industrielles »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois ; ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 180** présenté par M. Hetzel et n° 1578 présenté par M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu.

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« notamment celles de la croissance verte ».

**Amendement n° 1900** présenté par M. Giraud, M. Krabal, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tournet.

Après le mot :

« économie »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« compétitive et riche en emplois, à la fois sobre et efficace en énergie et en consommation de ressources et de carbone. ».

**Amendement n° 2464** présenté par M. Nilor, M. Azerot, M. Chassaigne et M. Serville.

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Anticipe pour chaque territoire, le besoin de main-d'œuvre induit par la transition énergétique et garantit aux collectivités territoriales les moyens de mener leurs actions de formation en vue de pourvoir le marché par une main-d'œuvre qualifiée et prioritairement locale ; ».

**Amendement n° 1304 rectifié** présenté par M. Saddier et M. Tardy.

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 3° Assure un prix de l'énergie compétitif et sécurise pour l'industrie un coût complet de l'énergie attractif au plan international ; ».

**Amendement n° 1782** présenté par Mme Battistel.

Rédiger ainsi l'alinéa 6 :

« 3° Maintient un prix de l'énergie compétitif et permet de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs ; ».

**Sous-amendement n° 2593** présenté par M. Saddier.

À l'alinéa 2, après le mot :

« compétitif »,

insérer les mots :

« et attractif au plan international ».

**Amendement n° 1481** présenté par M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville.

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de l'énergie compétitif »

les mots :

« et un prix de l'énergie compétitifs ».

**Amendement n° 1566** présenté par M. Carvalho, M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu.

Rétablir l'alinéa 7 dans la rédaction suivante :

« 4° Réaffirme le besoin d'une maîtrise publique du secteur de l'énergie ; ».

*Amendements identiques :*

**Amendements n° 1482** présenté par M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et M. Serville et n° 2007 présenté par Mme Romagnan, Mme Tallard, Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Lacuey, Mme Orphé, M. Colas, M. Noguès, Mme Bouziane, M. Plisson, Mme Untermaier, Mme Gueugneau, Mme Guittet, M. Bardy et M. Letchimy.

À l'alinéa 8, substituer à la première occurrence du mot :

« l' »

les mots :

« un droit d' ».